

SIVOS D' EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS
(76400)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ; elle est disponible au secrétariat de la mairie d' Epreville aux heures d' ouverture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 Avril de l' année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 a été voté le 26 Mars 2024 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie d' Epreville, commune siège du syndicat, aux heures d'ouvertures au public et sur le site internet de la commune d' Epreville : epreville.fr.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du syndicat ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Notre SIVOS gère deux écoles : l'Ecole Arc en Ciel d'Epreville et l'Ecole Marcel Pagnol de Tourville. Au 01/01/2024, le nombre total des élèves des deux écoles s'élève à 231.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie péri scolaire...), aux participations des trois communes du regroupement, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 568 104 euros et l' excédent brut 2023 reporté s' élève à 14 565,85 € soit un montant total de 582 669,85 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOS, l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires, les achats de fournitures scolaires, les prestations de services effectuées (fourniture des repas des deux cantines, transport piscine...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**SIVOS D' EPREVILLE-MANIQUEVILLE-TOURVILLE LES IFS
(76400)**

Les salaires représentent 47,90 % des dépenses de fonctionnement du syndicat.

Le SIVOS emploie 13 agents à temps non complet dont 4 agents titulaires, 9 agents contractuels en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 464 578,12 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les deux principaux types de recettes pour notre SIVOS sont :

- les participations communales :

	<u>ANNEE 2022</u>	<u>ANNEE 2023</u>	<u>ANNEE 2024</u>
EPREVILLE	249 138 €	249 730 €	263 041 €
MANIQUEVILLE	69 884 €	70 404 €	73 079 €
TOURVILLE	115 978 €	134 866 €	135 880 €
TOTAL	435 000 €	455 000 €	472 000 €

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines et garderies :

2021 : 73 897,20 € (cantines + garderie)

2022 : 86 509,20 € (cantines + garderie)

2023 : 84 363,90 € (cantines + garderie)

2024 : prévision 94 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	172 730,19 €	Excédent brut reporté	14 565,85 €
Dépenses de personnel	222 550,00 €	Recettes des services	94 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	14 615,00 €	Impôts et taxes	0 €
Dépenses financières	54 321,28 €	Dotations et participations	473 699,00 €
Dépenses exceptionnelles	200,00 €	Autres recettes de gestion courante	5,00 €
Autres dépenses (Dotations aux provisions)	161,65 €	Recettes exceptionnelles	0 €
		Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	464 578,12 €	Autres recettes	400,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	582 669,85 €
Virement à la section d'investissement	118 091,73 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	582 669,85 €	Total général	582 669,85 €

commentaires concernant les données de ce tableau :

**SIVOS D' EPREVILLE-MANQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS
(76400)**

c) La fiscalité

Néant

d) Les dotations de l'Etat.

Néant

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du syndicat regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classe ...), d' une partie de la TVA des dépenses d' investissement par le biais du FCTVA.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant (restes à réaliser + nouveaux crédits)	Recettes	Montant (restes à réaliser + nouveaux crédits)
Solde d'investissement reporté	107 147,40 €	Solde d'investissement reporté	0,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	118 091,73 €
Remboursement d'emprunts	104 974,73 €	FCTVA	6 683,00 €
<u>Acquisitions :</u>		Mise en réserves	107 147,40 €
- Ordinateur Epreville	900,00 €		
- Mobilier	1 400,00 €		
- Matériels sportifs	1 600,00 €		
- Autres	500,00 €		
<u>Ecole Tourville :</u>		Cessions d'immobilisations	0,00 €
- Peinture et radiateurs	3 700,00 €		
<u>Ecole Epreville :</u>			
- Alarme PPMS	8 200,00 €		
- Pompe à chaleur	4 000,00 €		
- Lavabo PMR	2 000,00 €		
- Rideaux occultant	500,00 €		
		Subventions	3 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
Total général	234 922,13 €	Total général	234 922,13 €

**SIVOS D' EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS
(76400)**

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Travaux école Epreville :
 - installation d' une alarme anti-intrusion (PPMS)
 - changement du ventilateur de la pompe à chaleur
 - pose d' un lavabo PMR
 - achat de matériels sportifs
 - achat d' un ordinateur pour le bureau de Madame La Directrice
 - achat de mobilier et de rideaux occultant pour les classes
- Travaux école de Tourville les Ifs :
 - changement de tous les radiateurs
 - peinture dans la salle de classe de Madame La Directrice

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 1 500 €
- de la Région : 0 €
- du Département : 1 500 €
- Autres :

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 582 669,85 €

Recettes et dépenses d'investissement :

réparties comme suite :

- Dépenses :

Solde d' exécution négatif 2023 reporté : 107 147,40 €

nouveaux crédits	:	127 774,73 €
TOTAL	:	234 922,13 €

- Recettes :

Couverture du besoin de financement	:	107 147,40 €
nouveaux crédits	:	127 774,73 €
TOTAL	:	234 922,13 €

b) Principaux ratios

Néant

c) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 104 974,73 € et le remboursement des intérêts représente 54 321,28 €.

Le montant total emprunté s'élève à 4 000 000 € et le montant du capital restant dû s'élève à 1 889 545,06€ au 01/01/2024.

Il s'agit de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire à Epreville ;

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Epreville, le 26 Mars 2024

Le Président,
Pascal DONNET

